

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**De la commune de LA CHAPELLE-BATON.**

**Séance du 2 mars 2020**

*Le deux mars deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHAPELLE- BATON, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur PASQUET Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM. **CAILLÉ** Mathieu, **CHATELLIER** Bernard ; CLERCY Marie-Annick ; **DEMPURE** Angélique ; **BARRÉ** Jocelyne ; FRETIER Patrice ; **MERCIER** Michel ; **PASQUET** Jean-Marie ; ROCHE Valérie ;

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. **VERGEAU** Moïse ;  
Mme **DUPUIS** Monique

Monsieur **MERCIER** Michel a été désigné secrétaire de séances.

**: FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU**

Monsieur PASQUET informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a accordé à la commune, lors de sa réunion communautaire du 25 février 2020, un fonds de concours fonctionnement de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'encaissement de ce fonds de concours de 3 500 € et autorise Monsieur PASQUET Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Commune.

**: REMBOURSEMENT ASSURANCES**

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre compagnie d'assurances GROUPAMA afin de signaler que le grand fossé communal creusé le long de la voie communale N° 5 avait subi des dégâts, apparemment, de la part de l'exploitant agricole. L'expertise a mis en cause l'agriculteur riverain et GROUPAMA propose de nous rembourser à hauteur de 4 293 €.

Le Conseil municipal prend note de cette proposition et accepte le remboursement proposé de 4 293€.

**: BUDGET COMMUNE 2020**

Monsieur PASQUET présente un projet de budget COMMUNE pour l'exercice 2020. Celui-ci s'élève à 299 537 € pour la section de Fonctionnement et à 101 817 € pour la section d'Investissement.

Le conseil municipal vote le budget tel que présenté.

## **PROJET PHOTOSOL**

### **APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SOREGIES IDEA POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SOREGIES**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu le Code de l'Énergie,  
Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,  
Et l'opportunité qu'elle représente,  
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- ✓ APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- ✓ AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA

Cette délibération est mise aux voix.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable.

### **DEVELOPPEMENT DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA CHAPELLE-BATON**

La société PHOTOSOL a présenté un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains situés sur la commune. Cette centrale solaire serait installée sur 31 hectares de surface exploitable, la puissance totale serait de 25 MWc, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 23 000 individus par an. Cette surface serait optimisée par la présence d'un élevage ovin. Donc, il s'agit d'un projet agricole et énergétique. Ce projet sera soumis à différentes études : environnementales (faune et flore), volet paysager. Un permis de construire devra être déposé avec une enquête publique à la suite.

Après en voir délibéré, le conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.